

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	4
Présents	25	Absents non représentés :	2
<b>VOTANTS</b>			<b>29</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 13 Décembre 2016, après convocation légale reçue le 7 décembre 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Rémy ARNAUD M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Isabelle VINSTOCK.

**Etaient Absents représentés :**

M. Thomas CONSTANTIN, (pouvoir donné à M. Alain BRES),  
Mme Arlette GARFAGNINI, (pouvoir donné à M. Bernard LEMEUR),  
Mme Annie MILLET, (pouvoir donné à M. Claude PARENTI),  
Mme Sylviane VERGIER, (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE).

**Etaient Absents non représentés :**

M. Pascal BONNIN, Mme Sabine CHAUVET.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Budget Général – Décision modificative n°2**

Monsieur Michel TERRISSE, Vice-président, indique à l'assemblée que suite à des changements d'imputation de la section d'investissement en fonctionnement, et à l'insuffisance de crédits sur certains articles notamment pour la gestion de la déchetterie des Jonquières, il convient d'ajouter des crédits au chapitre 011.

De plus, en investissement il faut ajouter 1 € au chapitre Emprunt, car il y a eu une légère modification d'une annuité entre le capital et les intérêts.

Il s'agit d'effectuer la décision modificative suivante :

Dépenses Investissement	Montant	Recettes Investissement	Montant
16411-01 Emprunt	+ 1		
4581-01 Convention mandat	-1		
<b>Total</b>	<b>0</b>		

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le : 20.12.2016  
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
 COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 LES SORGUES DU COMTAT

Dépenses Fonctionnement	Montant	Recettes Fonctionnement	Montant
6288-812 Autres services	+ 400.000	70688-020 Prestations de services	+ 40.000
61521-823 Entretien terrains	+ 100.000	73111-020 F.F. et TH	+ 176.000
		74712-020 Emplois avenir	+ 60.000
		748311-020 Comp Perte CET	+ 174.000
		758-822 Produits divers	+50.000
<b>Total</b>	<b>500.000</b>	<b>Total</b>	<b>500.000</b>

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Christian GROS, Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à 27 pour, 1 contre (R. IGOULEN) et 1 abstention (R.ARNAUD)

APPROUVE la décision modificative N°2 du budget général 2016 présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Et ont signé au registre les membres présents.  
 Pour copie conforme.

**Christian GROS**

Président de la Communauté de communes  
 Les Sorgues du Comtat

Le Président,



Acte Exécutoire  
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
 Envoyé le : 2016/12/2016  
 Affiché le :